



Info Flash 27 Avril 2020

A ce stade, tout le monde ressent les effets d'un confinement dont il nous tarde de sortir. L'absence ou la réduction du lien social est difficile, chacun devant puiser dans ses ressources pour parvenir à garder le moral et la patience nécessaire pour répondre présent aux défis du quotidien, comme par exemple un télétravail imposé par les circonstances réalisé avec les moyens du bord, rarement avec le matériel adéquat.

Les salariés MGEN démontrent à nouveau leurs capacités à « faire le boulot », à être au rendez vous, ce qui est tout sauf une surprise...

Toutes les régions ne sont pas touchées de la même manière et les individus réagissent différemment, entre les impatients et ceux qui sont plus inquiets, chacun du fait de réalités personnelles particulières, qui s'avèrent parfois dramatiques pour ceux qui sont touchés plus directement.

Si le bout du tunnel semble se dessiner pour le 11 mai, chacun doit intégrer qu'il ne constitue qu'une étape vers un assouplissement des règles drastiques initiales mais que perdureront probablement de nombreux aménagements pour limiter les risques de deuxième vague, le tout avec des incertitudes dans bien des domaines : scolarité, travail, transport, tourisme...

L'UNSA MGEN sollicite l'employeur au niveau national pour des réponses, avec pour objectif de défendre les salariés au mieux ...

Nous avons conscience des nombreuses inconnues générées par la crise, et souhaitons pouvoir contribuer à sécuriser étape par étape le quotidien des salariés, nous sollicitons à cet égard l'employeur pour anticiper et construire en concertation la suite des opérations en lien avec la reprise progressive sur site...

Garde d'enfants et Chômage partiel : Une générosité en berne !!

Il y a 10 jours, le ministère du travail a annoncé le basculement **au 1^{er} mai** des personnes en arrêt garde enfants et autres (personnes à risque) vers le dispositif chômage partiel, ceci afin de limiter à l'échelle nationale une réduction de l'indemnisation pouvant s'appliquer après 30 jours d'arrêt. Notons que ce basculement ne s'appliquerait pas à certaines professions (libéraux, travailleurs indépendants et ...fonctionnaires !).

Or, il s'avère que les salariés de la MGEN en arrêt garde d'enfants bénéficiaient jusqu'alors, du fait de garanties conventionnelles avantageuses, d'un maintien de rémunération sans limitation de temps.

L'application du dispositif gouvernemental, engendre chez nous tout l'inverse, avec pour conséquence la perte de 16% de leur rémunération puisque le dispositif de chômage partiel n'assure le maintien qu'à hauteur de 84% du net !

Les conséquences pour les salariés de la MGEN sont loin d'être négligeables, puisque c'est plus de 800 personnes qui seraient concernées...

L'UNSA MGEN, comme les autres syndicats ont alerté sur ces risques et sollicité avec force des garanties pour que le maintien de rémunération soit assuré par d'autres mécanismes, à savoir la compensation par l'employeur des pertes de rémunération, ce à quoi il nous a été répondu une fin de non recevoir, la décision étant prise au niveau du groupe VYV (« L'Entrepreneur du Mieux Vivre ») !!

Cette décision incompréhensible va donc précariser nombre de collègues à minima jusqu'au 11 mai, car rien ne garantit que la scolarité reprendra pour tous à cette date, bien au contraire si l'on en croit les informations glanées ici ou là. Maigre consolation, l'employeur nous indique vouloir inciter les reprises anticipées au 1^{er} Mai pour ces personnels, en **proposant un télétravail fortement aménagé** (aménagement des horaires et des exigences de productions) pour ceux qui le pourrait afin de prendre en compte le fait qu'il se réalise en présence des enfants...Il n'en reste pas moins que le choix n'est pas toujours possible !!

Rappelons que ceux qui subissent le plus fortement la crise sanitaire en cours sont les salariés les plus précaires, qui disposent de logements les moins spacieux, qui doivent fréquemment arbitrer sur les dépenses de première nécessité...Rappelons que l'arrêt garde d'enfants est un choix parfois subit et qu'il a pour objet l'accompagnement d'une scolarité déterminante pour nos enfants !

A noter : les personnes en dispense d'activité rémunérées seraient maintenues dans cette configuration jusqu'à la reprise...

Reprise sur sites : une note positive et des questions pour la suite...

La semaine passée, sur notre périmètre, plusieurs centres ont repris une activité sur site notamment dans le cadre du traitement des courriers en « Scan office », d'autres devant faire de même cette semaine.

Ainsi, c'est près de 115 personnes, réparties sur les sites de Lille, Montpellier, Rennes, Lyon, Paris, Marseille et UGPS qui sur la base du volontariat ont pu reprendre moyennant des garanties sanitaires importantes ayant fait l'objet de consultations et d'échanges au sein de la commission SSCT et du CSE.

Faute de fourniture du matériel requis (masques, gants, gel...) certaines ouvertures ont été repoussées.

Notons que cette reprise étant mise en œuvre alors que le pic épidémique se réduit sensiblement, il paraissait déterminant de disposer de mesures fortes, à celles évoquées, qu'il convenait de disposer des plans de circulation renforçant la distanciation, que le ménage se devait d'être renforcé tant sur les postes individuels que sur les lieux communs, que l'aération naturelle des locaux s'avère nécessaire, que la plupart du temps les lieux de restaurations sont restés fermés, les personnels pouvant effectuer des sessions de 5heures continues et enfin que l'utilisation des transports en communs ont été prohibés en privilégiant les volontaires (pouvant venir par ses propres moyens avec possibilité de prise en charge des frais engagés...). Nous avons aussi souhaité que les RP localement puissent être inclus dans les réflexions, qu'ils puissent participer à l'analyse et faire remonter les questions et observations des personnels des sites concernés.

Les retours sont globalement positifs, même si la vigilance reste nécessaire sur certains thèmes comme le volontariat notamment...

Par ailleurs, nous devons nous projeter sur les scénarii à venir pour une reprise progressive plus globale, à l'image de la gestion du courrier en SD, mais plus généralement sur l'ensemble des activités.

A ce titre, l'UNSA MGEN souhaite qu'une concertation auprès de l'employeur ait lieu avec les syndicats, les élus nationaux et locaux.

Si comme l'ensemble des citoyens, nous attendons de connaître les règles communes fixées par le gouvernement, nous devons dès à présent intégrer les sujets pour anticiper et organiser les activités. Si l'expérience de reprise en cours donne quelques idées, il n'en reste pas moins que chaque centre dispose de caractéristiques particulières (densité, facilité de circulation, lieux de restauration...) et que chaque métier (dans les ER, à la VAD, en SD, CC, CG) dispose également de contraintes spécifiques .

Il faudra donc que l'employeur pour une reprise sur site soit en mesure de :

- fournir le matériel de protection requis
- préciser si une reprise d'accueil du public est possible à moyen terme et de quelle manière
- organiser des rotations sur site dans la mesure où le recours au télétravail était maintenu pour limiter la proximité sur les sites
- s'interroger sur les personnes à risque
- intégrer les contraintes de garde d'enfant pouvant perdurer ce printemps et cet été et de permettre potentiellement des aménagements d'horaire,
- intégrer les problématiques d'utilisation des transport en communs
- réfléchir à des possibles priorisations pour la reprise non seulement pour les personnes actuellement en dispense d'activité rémunérée (faute de matériel personnel) mais aussi pour les autres
- intégrer les problématiques de climatisation

Tout cela dans un environnement mouvant pouvant à la fois s'alléger ou se renforcer en lien avec l'évolution de la crise. Une chose est sûre, les échanges doivent se multiplier à tout niveau pour une vision élargie des sujets et pour qu'émerge un relatif consensus avec une exigence : **celle de la protection maximale de la santé des salariés sur site.**

SharePoint : L'espace digitalisé pour les Représentants de Proximité

Après 1 an d'attente, l'outil SharePoint est lancé, vous disposez depuis peu d'un manuel d'utilisateur pour la prise en main.

L'UNSA MGEN vous invite d'ores et déjà à vous concerter sur chaque site afin de pouvoir nourrir de vos questions, sachant qu'une contrainte inattendue est venue s'ajouter : la nécessité de formaliser les questions la première semaine du mois...sauf urgence ou situation exceptionnelle.

A cet égard, si l'idée de regrouper les questions sur un laps de temps peut s'envisager, nous refusons d'y voir une contrainte absolue et nous invitons à fonctionner localement en bonne intelligence et de maintenir des réunions physiques en complément pour des échanges constructifs et fertiles.

Là où il n'y a pas de RP, contactez nous. Pourquoi ne pas vous lancer!?

Nous sommes là pour vous aider si besoin...

Négociations à venir:

Accord de mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire: Il s'agit d'acter les dispositions envisagées et assurer légalement leur mise en œuvre. Outre le report de congé, les indemnités pour les repas (5, 10 euros net pour tout ceux qui télétravaille sur une journée), L'indemnité de télétravail (15 euros) notons qu'à ce stade un fond de solidarité devrait voir le jour avec possibilité de don de jours et qu'une indemnité pour l'utilisation du matériel personnel est également à l'étude...

Mémo avant le 5 Mai : Pensez au report de congés, à leurs paiements, ou dépôt sur le CET.

Accord de méthode: le plan de transformation devrait s'étendre sur les 2 ou 3 ans à venir, sans doute une fois le haut de la crise sanitaire derrière nous...Néanmoins il convient de prévoir via un accord les moyens de suivre les expérimentations et pilotes menés et de mesurer les éventuels impacts sociaux, les évolutions de compétences et de nature de postes qui émergeraient à mesure. Pour cela les élus souhaitent être accompagnés d'un expert extérieur.

Télétravail à UNION et à MTECH: finalisation du dispositif expérimental et mise en place prévu sur Mai. Nous espérons pouvoir y revenir sur les autres périmètres au plus vite au vu des circonstances, nous savons que c'est en partie possible...

Intéressement: un nouvel accord est envisagé avant l'été.

Pour info :

Jours de Pont : confirmation de leur maintien pour le **22 mai** et **13 juillet 2020** ; s'imputeront sur une journée RTT ou pourront être récupérés...(à défaut d'être offerts cf NAO).

Tickets Restaurant: S'il vous en reste...Pendant le confinement, le plafond d'utilisation de titres-restaurants pour des achats dans les supermarchés et autres commerces de proximité, dont les restaurants, devrait être par décret revu à la hausse de 19€ à 95€.

Personnes à risque:

Afin de limiter la propagation du coronavirus, **un dispositif dérogatoire** a été mis en place qui permet aux personnes présentant un risque de développer une forme grave d'infection de **bénéficier d'un arrêt de travail à titre préventif**. Les personnes en situation d'obésité, y compris celles ne bénéficiant pas d'une prise en charge en ALD par l'assurance maladie, qui ne peuvent télétravailler, peuvent contacter leur médecin traitant, un médecin de ville, leur médecin du travail, pour évaluer si leur état de santé justifie la délivrance d'un arrêt de travail. Il en est de même pour les personnes confinées avec un proche en situation d'obésité, afin de le protéger...

Difficultés au travail. Rappel des dispositifs existants :

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : No vert : 0 800 159 136, 24h/24h

ALERTE : Dispositif IQVT : dispositifqvt@mgen.fr

Assistance Sociale : 04 37 56 85 41 / RESSIF

***Contactez nous, faites nous remonter vos interrogations,
restons en lien et prenez soin de vous!***

Contact : Jonathan FERRARI . Délégué syndical Central UNSA MGEN

06 70 19 06 55 - jojo_fer@yahoo.fr